

*Questions orales*

Puisque le député réclamait à cor et à cri une enquête publique sur cette affaire, il ne voudra certainement pas, à l'heure actuelle, préjuger des conclusions des savants réputés qui examinent la question, ni nuire à leur enquête. Ces savants ne sont pas des fonctionnaires.

## LES RISQUES POUR LA VIE HUMAINE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, cette affaire est la plus grave dont la Chambre soit saisie à l'heure actuelle.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fulton:** Au dire des propres fonctionnaires du ministre, cette mesure met des vies humaines en danger. Voici ce qu'ils ont dit:

Les métaux lourds présents dans les déchets accroîtront la teneur en métaux lourds des sédiments, des algues, des invertébrés et des poissons du bras Alice, la portant peut-être au-delà du taux maximal recommandé pour la consommation humaine.

Le ministre affirme-t-il qu'il faut permettre le déversement et se contenter d'une étude futile qui durera des mois pendant lesquels des vies humaines seront en danger? Aura-t-il le courage d'imposer un moratoire aujourd'hui même, à la Chambre, avant que les déversements ne commencent?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** De toute évidence, le député a décidé de faire parler de lui grâce à cette affaire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. LeBlanc:** C'est un fait que depuis maintenant des semaines, le député prend la parole à la Chambre et emploie des termes comme «toxique», «poison», et autres mots effrayants qui font les manchettes. Je suis désolé de le décevoir. Soit dit en passant, madame le Président, le député cite des passages de rapports non identifiés. Nulle part, dans les documents que j'ai vus, on ne mentionnait que ces déversements pourraient être dangereux pour la santé ou mettre en péril des vies humaines.

● (1430)

**Une voix:** C'est dans votre propre rapport!

**M. LeBlanc:** Si le député en a des preuves, autres que des citations soigneusement choisies, j'aimerais qu'il me les apporte.

## LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU MINISTRE

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Comme vous le savez, en réponse à une question que je lui ai posée il y a environ deux semaines, le ministre des Pêches et des Océans a dit:

J'ai consulté le dossier en question pour voir si l'on avait agi avec une précipitation indue... Je n'en ai trouvé aucune preuve.

Il a poursuivi en disant:

Il est évident que le gouvernement a décidé de délivrer ce permis et d'adopter le décret en conseil en se fondant sur le jugement de scientifiques qui avaient étudié la situation et qui estimaient ce genre de déversement acceptable.

Lorsque le ministre m'a donné cette réponse à la Chambre des communes, avait-il pris connaissance ou été informé de la note qu'a fait parvenir M. Trethewey à M. R. Hoos, en date du 11 décembre 1978, dans laquelle il mentionnait que le rapport du groupe d'étude était contre la recommandation finale. Il a même utilisé des termes comme «rédigé unilatéralement», «sans approbation», «ne traduit pas l'opinion de la majorité des participants au groupe d'étude»...

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Fraser:** Compte tenu de tout cela, la question que je veux poser c'est qu'étant donné, en outre, que dans sa déclaration M. Trethewey a dit que certains...

**Des voix:** La question!

**M. Fraser:** ...niveaux excéderaient le maximum recommandé pour la consommation humaine...

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député sait qu'il ne doit pas avoir recours à de longues citations dans le cadre d'une question, et je le prie de poser immédiatement sa question, sinon je devrai donner la parole à un autre député.

**M. Fraser:** Je vous remercie, madame le Président. Le ministre avait-il pris connaissance de ce document lorsqu'il m'a répondu à la Chambre il y a quelques semaines? Dans l'affirmative, comment a-t-il pu continuer de dire que, sur le plan scientifique, rien ne s'opposait à ce projet?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, j'ignorais le détail de ces conversations qui avaient eu lieu au premier palier des discussions interministérielles, pas plus que le député n'était au courant, alors qu'il était ministre de l'Environnement, et qu'il a envoyé une lettre de félicitations à la société AMAX pour lui souhaiter tout le succès possible dans la réalisation de son nouveau projet. Il ignorait, tout comme moi, la teneur de ces discussions au niveau des fonctionnaires du ministère et du comité interministériel. Ces renseignements ont été transmis au prochain palier de décision puis, finalement, aux responsables des recommandations pour la région. J'en ignorais le détail. J'en ai été informé ces derniers jours et j'étudie maintenant la question.

**M. Fraser:** Pour répondre au ministre, si j'ai fait une erreur, je l'ai reconnue. Le ministre en a fait une, mais il refuse de l'admettre et aggrave les choses en refusant de tenir une audience publique.

**Des voix:** Bravo!